

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Rhône-Alpes
et gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Sud-Est

**Décision n° 11029 du 6 février 2015 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est**

NOR : INTJ1501568S

Le commandant de la région de gendarmerie de Rhône-Alpes et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu la décision n° 92458 du 3 décembre 2014 (NOR : INTJ1424061S),

Décide:

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} mars 2015:

Saint-Etienne, Patrick Nigend : 70 390 Numéro de livret de solde : 5 293 683

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} mars 2015:

Pejouan, Frédéric Nigend : 123 898 Numéro de livret de solde : 5 243 620

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mars 2015:

Mazzilli, Guillaume Nigend : 301 270 Numéro de livret de solde : 6 728 537

Mestre, Franck Nigend : 235 758 Numéro de livret de solde : 8 080 972

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 février 2015.

*Le général de corps d'armée,
commandant la région de gendarmerie de Rhône-Alpes
et la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Sud-Est,*
C. DUPOUY